LE DEVELOPPEMENT DANS LA PENSEE SOCIALE DE L'EGLISE DANS UN CONTEXTE DE GLOBALISATION

L'enseignement social de l'Eglise est un domaine vaste : documents très divers d'Eglise locale, de communautés locales, de mouvements, d'institutions, d'écoles, de philosophes, théologiens etc... Nous prendrons en compte les trois encycliques sur les questions de développement (par les sommets, même si l'écriture et la formulation initiale sont partie en générale du bas !) :

- En 1967, l'encyclique de Paul VI : Populorum Progressio, sur le progrès des peuples. PP est « l'encyclique du développement », ou « l'encyclique de la Résurrection », résurrection des peuples, selon l'économiste F. Perroux.
- En 1987, pour le vingtième anniversaire de PP, l'encyclique de Jean-Paul II : Sollicitudo Rei Socialis (l'intérêt actif à la question sociale).
- En 2009, plus de quarante ans après... l'encyclique de Benoît XVI: Caritas in Veritate (l'amour dans la vérité). Deux ans avant la parution de cette encyclique, on annonçait plutôt une encyclique sur la « mondialisation ». D'autres disaient : elle portera spécifiquement sur l'environnement, sur l'écologie. On pensa ensuite, bien entendu, avec les événements de l'automne 2008, à une encyclique sur la crise financière. Le choix de Benoît XVI a finalement été autre. Caritas in veritate porte essentiellement sur le développement humain et veut commémorer Populorum Progressio (Le développement des peuples) de Paul VI avec certes un peu de retard puisque l'encyclique de Paul VI date de 1967. Benoît XVI rend d'ailleurs à l'ensemble de l'enseignement de Paul VI (1963-1978) une fraîcheur qu'il ne connaissait plus dans bien des esprits. Du coup, c'est aussi un hommage indirect à l'un des principaux rédacteurs de cette encyclique, le compatriote, le dominicain Joseph Lebret, originaire de la région de Saint-Malo.

Cela fait vingt ans depuis la publication de SRS et vingt autres de Populorum Progressio. Les temps ont changé, il n'existe plus en particulier de confrontation entre marxisme et capitalisme. La note dominante de notre temps c'est la mondialisation. La globalisation des marchés (commerciaux, industriels, financiers) affecte le développement des peuples, avec toutes les injustices et les marginalisations, exclusions pour ceux quoi ne rejoignent pas le modèle dominant de marché.

Mais déjà dans PP, Paul VI avait écrit que la question sociale ne peut plus être posée en se limitant à l'horizon d'un seul pays ou d'un seul monde (le monde industriel développé) : la question sociale est devenue mondiale (3).

De même, autre expression forte de PP: « avoir plus, pour être plus » (6): le

Dans PP et SRS sont dénoncés la réduction du développement au niveau seulement économique, lorsqu'on abandonne le domaine social, que l'on ne considère que les chiffres de la macroéconomie en ne tenant pas compte des hommes et des situations concrètes.

A partir de l'enseignement social de l'Eglise, on peut juger et orienter le processus de développement en se basant sur 7 repères fondamentaux... dimensions axiologiques (chiffre parfait!) qu'on retrouve dans les trois encycliques précédemment cités :

- 1- Le respect de la dignité humaine
- 2- La destination universelle des biens
- 3- Subsidiarité/solidarité
- 4- Le don, la gratuité
- 5- La durabilité du développement
- 6- Une autorité politique mondiale
- 7- L'option préférentielle pour les pauvres

1- Le respect de la dignité humaine

Dans PP, une expression forte apparaît sous deux formes : « tout homme et tout l'homme» (13) ou « tout l'homme et tous les hommes » (42). Ce qui veut dire à la fois qu'il n'y a pas de vrai développement s'il ne concerne pas la totalité de l'être humain et s'il ne s'étend pas à la totalité de l'humanité. En d'autres mots, le développement doit être intégral (tout l'homme) et solidaire (tous les hommes) (5). Le thème du développement intégral sera constamment repris dans les textes pontificaux.

Paul VI écrit «Le monde est malade. Son mal réside moins dans la stérilisation des ressources ou leur accaparement par quelques-uns que dans le manque de fraternité entre les hommes et entre les peuples (81) » Le développement doit viser l'intégralité de chaque homme et « promouvoir la solidarité entre tous les hommes ». C'est même cette perspective qui structure l'organisation du document et justifie pour ainsi dire son existence. Ainsi la personne et la communauté sont opportunément reliées. Le texte distingue en outre fort judicieusement « croissance » et « développement », la première n'étant qu'une des causes ou une des conséquences, qui peuvent être néfastes si l'on n'y veille pas, du second. N°34 : « Il ne suffit pas d'accroître la richesse commune pour qu'elle se répartisse équitablement. Il ne suffit pas de promouvoir la technique pour que la terre soit plus humaine à habiter... ».

Dans SRS, Jean Paul II exprime le désir que le développement soit l'affaire de tous. Au n° 32 : « l'obligation de se consacrer au développement des peuples n'est pas seulement un devoir individuel, encore moins individualiste, comme s'il était possible de le réaliser uniquement par les efforts isolés de chacun. C'est un impératif pour tous

et chacun des hommes et des femmes et aussi pour les sociétés et les nations... Et il ajoute au n° 33, « un développement qui ne respecterait pas et n'encouragerait pas les droits humains, personnels et sociaux, économiques et politiques, y compris les droits des nations et des peuples, ne serait pas vraiment digne de l'homme».

Dans CV, Benoît XVI envisage la vérité comme « la structure de l'homme » selon laquelle on aime et selon laquelle il faut aimer. Les relations sociales, « le développement, le bien-être social (n° 5) ont besoin de cette vérité. Sinon il n'y a qu' « intérêts privés, logiques de pouvoir » (n° 5), pas de véritable amour. Benoît XVI parle même du développement comme une vocation en particulier lorsque « les peuples de la faim interpellent aujourd'hui de façon dramatique les peuples de l'opulence. Il s'agit là d'une vocation, en tant qu'appel adressé par des hommes libres à des hommes libres pour qu'ils prennent ensemble leurs responsabilités... ».

2- La destination universelle des biens

La destination universelle des biens, sans cesse réaffirmée par l'Eglise, est un principe fondamental mais très difficile quant à son application. C'est le principe qu'avant toute appropriation, la terre et de ses biens appartiennent d'abord à tous, don du créateur...

L'Eglise a d'abord mis en valeur la propriété privée comme droit naturel premier et inviolable. (non sans raisons Rerum Novarum : accès à la liberté). Elle a ensuite relativisé ce droit en le subordonnant eu principe de la destination universelle des biens. Négativement, ce principe signifie que les droits que confère la propriété ne sont pas illimités quant à l'usage du bien possédé (voir problématique aujourd'hui des biens publics mondiaux comme l'eau par exemple).

L'outil de la distribution des ressources et des biens est aujourd'hui le marché. Mais ce marché mérite bien des corrections, des rééquilibres. Il doit reposer sur des critères de justice.

C'est PP qui écrit ainsi au n° 61: « dans le commerce entre économies développées et sous-développées, les situations sont trop disparates... la justice sociale exige que le commerce international, pour être humain et moral, rétablisse entre partenaires au moins une certaine égalité des chances ».

Dans SRS, parlant de la destination universelle des biens Jean-Paul II utilisera l'expression d'hypothèque sociale. « Sur la propriété, pèse une hypothèque sociale, c'est-à-dire que l'on y discerne, comme qualité intrinsèque, une fonction sociale fondée et justifiée précisément par le principe de la destination universelle des biens » (n° 42).

Dans ce même ordre d'idée, Benoît XVI en traitant des ressources énergétiques évoque « une redistribution planétaire afin que les pays qui n'ont pas de ressources puissent y accéder. Leur destin ne peut-être abandonné aux mains du premier venu ou à la logique du plus fort » (n°49).

3. Subsidiarité/solidarité

La subsidiarité c'est le principe qui demande que ne soit décidé à un échelon supérieur que ce qui ne peut pas l'être à un échelon inférieur. Il s'agit donc de laisser les responsabilités au niveau le plus bas où elles peuvent être prises.

La solidarité c'est le lien, le lien entre chaque personne, citoyen pour qu'aucun ne se trouve en difficulté dans l'isolement ou l'exclusion, en dehors de toutes relations humaines, à l'écart du tissu social. Comme le dit justement SRS au n° 38 : « la solidarité n'est pas de l'ordre « d'un sentiment de compassion vague ou d'attendrissement superficiel pour les maux subir pas tant de personnes proches ou lointaines. Au contraire, c'est la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun ; c'est-à-dire pour le bien de tous parce que tous nous sommes responsables de tous ». Elle ne se vit pas comme une intention, un rêve, un vague projet mais comme une action menée avec détermination et des mesures concrètes. (Jean-paul II parlera même de structures de péchés en particulier lorsque le développement intégral est entravé par le désir de profit et la soif de pouvoir n° 38).

Les deux notions sont à harmoniser. Comme l'écrit Benoît XVI : « le principe de subsidiarité doit être étroitement relié au principe de solidarité et vice versa, car si la subsidiarité sans la solidarité tombe dans le particularisme ; il est également vrai que la solidarité sans la subsidiarité tombe dans l'assistanat qui humilie celui qui est dans le besoin » (58).

Ces deux grands principes permettent d'analyser bien des systèmes et d'apporter un jugement moral qui pourrait surprendre : au chapitre de la subsidiarité, un pays comme Cuba aurait une très mauvaise note en raison de la centralisation du pouvoir et du peu d'espace pour les libertés publiques ; mais sa note serait élevée pour ce qui concerne la solidarité car Cuba présentait jusqu'à récemment les meilleurs taux d'alphabétisation et de santé de toute l'Amérique latine. En revanche, le Brésil est certainement meilleur au point de vue de la subsidiarité, mais la solidarité y est très faible et les pauvres, notamment les enfants, vivent dans la misère par millions. Les notes finales pourraient être proches l'une de l'autre. L'opinion sur ces deux pays dépend des critères de lecture que l'on emploie. L'Eglise propose ainsi des critères qui peuvent renouveler bien des regards.

4- Le don, la gratuité

Populorum progressio avait évoqué la question en particulier lorsque le texte invitait à ce que « le surplus des pays riches servent au pays pauvres » (49).

Jean-Paul II l'évoque aussi dans un commentaire de la parabole des talents (SRS n $^{\circ}$ 30). « Il nous revient à nous, écrit-il qui recevons les dons de Dieu pour les faire fructifier, de semer et de moissonner. Si nous ne le faisons pas, on nous enlèvera même ce que nous avons ».

Cependant benoît XVI dans sa dernière encyclique va plus loin sur cette question. Et d'abord, le fait que la vie humaine n'est pas une marchandise. Il y a des choses qui sont actuellement «négociés» en tant que marchandises sur le marché mais cela ne devrait ne pas l'être. Les nécessités de base de la vie comme la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau potable sont des droits de l'homme non négociables.

Dans sa réflexion sur les ressorts fondamentaux de l'économie et de la vie sociale (chapitre 3), le pape, de manière significative, ne met pas au premier rang le marché mais le don. Le don est le signe qu'il n'est pas en l'homme d'autosuffisance : il ne doit pas y avoir de tentative d'autosuffisance, particulièrement dans le domaine économique. Un développement « vraiment humain, doit donner sa place au principe de gratuité ». La gratuité nourrit la solidarité et la responsabilité pour la justice et pour le bien commun. L'encyclique fait ainsi l'éloge du don, souvent mal perçu « à cause d'une vision de la vie comme spécifiquement productive et utilitaire ». Or « la gratuité est présente dans la vie des hommes de multiples formes qui souvent ne sont pas reconnues en raison d'une vision de l'existence purement productiviste et utilitariste ».

Le pape évoque ainsi le défi (n°36) qui, selon lui, se présente à nous : celui d'une économie de marché faisant toute sa place à l'intégrité éthique, mais aussi à la gratuité, au don lui-même jusqu'à la fraternité. Enfin, comme il ajoute plus loin, il n'y a pas de marché proprement dit de la gratuité, et on ne peut imposer par la loi des comportements gratuits. Pourtant, le marché comme d'ailleurs la politique ont besoin de personnes ouvertes au don réciproque.

5- La durabilité du développement

Cette durabilité était en germe dans PP : elle n'a fait que s'amplifier jusqu'à CV. On y trouve, ce que j'appellerai les sensibilités de base, les piliers du concept de développement durable.

5.1- Le développement d'un point de vue strictement économique n'est pas illimité. Ce développement s'oppose à une conception prométhéenne de l'humanité, liée à l'idéal d'une raison qui ne voit pas les limites du réel ni la dimension de finitude inhérente à la condition humaine.

Sur cette irréelle compréhension irréelle du développement l'encyclique Sollicitudo rei socialis avait prévenu «Le développement n'est pas un processus linéaire, quasi-automatique et par lui-même illimité, comme si, à certaines conditions, le genre humain devait marcher rapidement vers une sorte de perfection indéfinie ». Une telle conception, plus liée à une notion de « progrès », inspirée par des considérations caractéristiques de la philosophie des lumières, qu'à celle de « développement » ... [cette conception]semble maintenant sérieusement remise en question... A un optimisme mécaniste naïf s'est substituée une inquiétude justifiée par le destin de l'humanité»(n°27).

5.2- La conscience écologique

La protection de l'environnement est devenue une donnée incontournable de tout développement réel. Cette protection n'est pas à être comprise comme une simple limite et encore moins comme une sorte de tabou ou de sacralité. Cette protection est en elle-même un élément constitutif du développement.

C'est toujours SRS qui écrit au n° 34 : « Il faut prendre davantage conscience que l'on ne peut impunément faire usage des diverses catégories d'êtres, vivants ou inanimés – animaux, plantes, éléments naturels- comme on le veut, en fonction de ses propres besoins économiques. Il faut au contraire tenir compte de la nature de chaque être et de ses liens mutuels dans un système ordonné, qui est le cosmos ».

Et le texte continue par évoquer le caractère limité et non renouvelable des ressources naturelles ainsi que la question d'une industrialisation désordonnée; avant de conclure sur l'enjeu d'une conscience morale dans ce domaine : « Une juste conception du développement ne peut faire abstraction de ces considérations – relatives à l'usage des éléments de la nature, au renouvellement des ressources et aux conséquences d'une industrialisation désordonnée- qui propose encore une fois à notre conscience la dimension morale par laquelle se distingue le développement ».

Benoît XVI ajoute même (50) : l'une des plus importantes tâches de l'économie est précisément l'utilisation la plus efficace des ressources, et non leur abus, sans jamais oublier que la notion d'efficacité n'est pas axiologiquement neutre ».

5.3 -L'accent sur la justice.

C'est une conception du développement qui dépasse les seuls intérêts en jeu dans le marché. C'est un horizon plus vaste : celui d'un développement qui prenne véritablement en compte la justice envers l'humain et envers le cosmos.

Le Développement durable se veut être un développement juste ; pour être juste, il se doit d'être équitable et d'autre part, la justice et l'équité ne sont véritablement réalisées seulement par la solidarité. Paul VI a utilisé deux expressions complémentaires pour définir le développement, deux phrases qui ont me semble-t-il leur parfaite réalisation dans le développement durable : "Le développement intégral de l'homme »(la personne) et le« développement solidaire de l'humanité »(PP 5).

Benoît XVI parle d'interdépendance entre écologie humaine et écologie environnementale (CV n° 51).

5.4- L'élargissement de la responsabilité humaine.

Comme conséquence des points précédents, il est normal que le concept de responsabilité de l'homme s'élargisse. Cet élargissement se produit à la fois de manière diachronique et de manière synchronique.

- De manière diachronique : en assumant l'héritage des générations passées et en étant responsable pour les générations futures.
- Synchroniques : en étant en particulier interpellé par les droits des personnes et des groupes qui composant la famille humaine.

Dans CV, Benoît XXV écrit ainsi (n°50): « cette responsabilité est globale, parce qu'elle concerne toute la création... Nous devons avoir conscience du grave devoir que nous avons de laisser la terre aux nouvelles générations dans un état tel qu'elles puissent elles aussi l'habiter décemment et continuer à la cultiver... »

5.5- Un dernier aspect, inévitable, un nouveau style de vie

Le développement durable implique aussi cela... Benoît XVI dans sa dernière encyclique en parle ainsi (51): « la société actuelle doit réellement reconsidérer son style de vie qui, en de nombreuses régions du monde, est porté à l'hédonisme et au consumérisme, demeurant indifférente aux dommages qui en découlent. Un véritable changement de mentalité est nécessaire qui nous amène à adopter de nouveaux styles de vie dans lesquels les éléments qui déterminent les choix de consommation, d'épargne et d'investissement soient la recherche du vrai, du beau et du bon... « .

6- Une autorité politique mondiale

On retrouve cette requête dans les trois textes. PP parle « d'une autorité mondiale efficace » (prémisse dans Pacem in Terris de Jean XXII) (78). Il insiste sur la nécessaire collaboration internationale qui doit conduire un jour à une autorité mondiale en mesure d'agir efficacement sur le plan juridique et politique. Il cite même son discours à la tribune de l'ONU en 1965 : « Notre vocation est de fraterniser, non pas quelques-uns des peuples, mais tous les peuples (...). Qui ne voit la nécessité d'arriver ainsi progressivement à instaurer une autorité mondiale en mesure d'agir efficacement sur le plan juridique et politique ».

Jean-Paul II quant à lui fait ce même constat que les Institutions et les Organisations internationales ont bien travaillé à l'avantage des peuples. Toutefois, affrontant une période nouvelle et plus difficile de son développement authentique, l'humanité a besoin aujourd'hui d'un degré supérieur d'organisation à l'échelle internationale, au service des sociétés, des économies et des cultures du monde entier (43).

Même préoccupation dans Caritas in Veritate, mais l'appel se fait encore plus explicite, plus pressant (67). « Pour le gouvernement de l'économie mondiale, pour assainir les économies frappées par la crise, pour prévenir son aggravation et de plus

grands déséquilibres, pour procéder à un souhaitable désarmement intégral, pour arriver à la sécurité alimentaire et à la paix, pour assurer la protection de l'environnement et pour réguler les flux migratoires, il est urgent que soit mise en place une véritable autorité politique mondiale ».

Quand on définit le développement durable on parle souvent de trois pôles. Il y a l'environnemental, mais aussi l'économique et le social. Et bien, je pense qu'il y a au moins un quatrième pôle (sans compter les pôles spirituel et culturel), essentiel pour pouvoir aujourd'hui aborder cette question qui est sous jacente quand on parle de ces trois pôles mais qu'à mon avis il faut mettre en avant de manière beaucoup plus explicite : c'est la dimension politique parce que, penser aujourd'hui de manière nouvelle l'articulation entre l'environnement, l'économique et le social suppose surtout de nouvelles manières de vivre ensemble, de faire projet ensemble. Cela, c'est justement penser d'une manière nouvelle comment on fait de la politique. Quand je parle là de la politique, ce n'est pas simplement par rapport aux élus, ce n'est pas la politique justement en termes de gouvernement. Je parle de politique dans ce sens fondamental du terme. Vous savez la politique c'est la gestion de la police, de la cité, du vivre ensemble. Alors aujourd'hui comment gérons-nous notre vivre ensemble au niveau local, au niveau national, au niveau international? C'est cela la question fondamentale, et on l'avait vu tout à l'heure avec la crise. Je disais la crise aujourd'hui pousse à penser des relations nouvelles entre le Nord et le Sud. Là, on ne peut pas faire l'impasse de la dimension politique. Aujourd'hui, la crise que nous vivons ne peut pas être abordée uniquement par une question de redistribution des aliments ou des céréales ou par des effets simplement d'une assistance d'urgence au niveau humanitaire. Cela demande d'être pensé surtout au niveau des relations politiques entre les différents pays concernés.

7- L'option préférentielle pour les pauvres

Pour terminer par le meilleur.. dans le souvenir de celui qui avait donné comme critère ultime du jugement dernier : « ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait (Mathieu 25)».

Cette option, cette attention est partout présente dans nos trois documents. A titre d'exemple dans Populorum Progressio cette adresse aux éducateurs et aux publicistes : « Educateurs, il vous appartient d'éveiller dès l'enfance l'amour pour les peuples en détresse. Publicistes, il vous il vous revient de mettre sous nos yeux les efforts accomplis pour promouvoir l'entraide des peuples tout comme le spectacle des misères que les hommes ont tendance à oublier pour tranquilliser leur conscience : que les riches du moins sachent que les pauvres sont à leur porte... » (83).

Benoît XVI annonce même au n°35: « les pauvres ne sont pas à considérer comme un fardeau, mais au contraire comme une ressource, même du point de vue strictement économique. Il faut considérer comme erronée la conception de certains qui pensent que l'économie de marché a structurellement besoin d'un quota de pauvreté et de sous-développement pour pouvoir fonctionner mieux ».

Cependant c'est Jean-Paul II qui sera le plus explicite en parlant au n° 42 explicitement de cette option préférentielle. « Aujourd'hui, étant donné la dimension mondiale qu'a prise la question sociale, cet amour ou option préférentiel, de même que les décisions qu'il nous inspire, ne peut pas ne pas embrasser les multitudes immenses des affamés, des mendiants, des sans-abri, des personnes sans assistance médicale et, par-dessus tout, sans espérance d'un avenir meilleur : on ne peut pas ne prendre acte de l'existence de ces réalités. Les ignorer reviendrait à s'identifier au « riche bon vivant » qui feignait de ne pas connaître Lazare le mendiant qui gisait près de son portail (Luc 16, 19-31)».

Le choix prioritaire des pauvres est une option éthique fondamentale. C'est bien un choix ou une option. Il s'agit de la volonté consciente de regarder l'ensemble de la réalité sociale à partir d'un point de vue particulier : celui des pauvres, des plus faibles, des moins bien lotis. On ne s'interroge pas d'abord sur l'équilibre d'un fonctionnement d'ensemble d'un système. On se demande : le système étant ce qu'il est, avec ses règles de fonctionnement, ses normes, son ensemble législatif, qu'advient- il des plus fragiles et des plus démunis ? Et on se pose aussi cette question concernant tout nouveau projet législatif ou réglementaire, qu'il soit national, européen ou mondial. Cette question, à partir de ce point de vu particulier délibérément choisi, doit être posée à de multiples niveaux le fonctionnement mondial du commerce et les normes de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), des procédures et règles imposées par le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale...

Ce regard particulier met en lumière les multiples contradictions les belles intentions déclarées dans les engagements pris... Ici encore, ce regard à partir des pauvres et avec eux n'offre pas de solution et, quels que soient les rapports de force, il ne permet pas d'aller vers des solutions idéales qui n'existent pas. Mais il doit permettre d'améliorer les choses dans un sens plus favorable aux moins lotis...

Voir aussi la pauvreté comme interpellation en matière de style vie durable...

Conclusion: s'il fallait conclure

Ces 7 repères clés de l'enseignement social, portent en particulier, je crois une vaste entreprise de réconciliation : non seulement une réconciliation de l'homme avec lui-même et les autres, de l'homme avec la nature : mais aussi une réconciliation avec notre vocation de créature en amitié avec Dieu et tout simplement nous réconcilier avec cette vocation humaine d'accomplir la création dans sa totalité. Ce n'est pas étonnant d'ailleurs que Benoît XVI parle ainsi du développement comme d'une vocation.

Et comme s'était une fois exclamé Jean-Paul II dans l'un de ses discours : « Si le développement est le nouveau nom de la paix, qui ne voudrait y œuvrer de toutes ses forces ? ».